



GRANDES ORIENTATIONS BUDGETAIRES EXERCICE 2016

SOMMAIRE

Préambule	page 3
1. LE CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER	page 4
A – L'environnement économique	page 4
1. Situation internationale et nationale	page 4
2. Secteur public communal	page 5
B – le Projet de Loi de Finances 2016 (PLF)	page 8
1. Moyens d'intervention de l'Etat	page 8
2. Concours financiers de l'Etat aux Collectivités	page 10
2. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2016	page 10
A – Section de fonctionnement	page 10
1. Evolution des recettes de fonctionnement	page 10
2. Evolution des dépenses de fonctionnement	page 12
B – Section d'investissement	page 14
1. Recettes d'investissement	page 14
2. Programme d'investissement	page 14
Projet de balance du Compte Administratif 2015	page 16
CONCLUSION	page 17

PREAMBULE

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) est inscrit dans la loi ATR (Loi n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République) sous le titre II «de la démocratie locale» chapitre 1^{er} «de l'information des habitants sur les affaires locales» et non parmi les dispositions inscrites au chapitre III «des droits des élus au sein des assemblées locales».

Le DOB n'a aucun caractère décisionnel mais sa teneur doit néanmoins faire l'objet d'une délibération afin que le représentant de l'Etat puisse s'assurer du respect de la loi.

Première étape du cycle budgétaire annuel des collectivités locales, le DOB est un document essentiel qui permet de rendre compte de la gestion de la ville (analyse rétrospective).

L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « NOTRe », publiée au journal officiel du 8 août 2015 a voulu accentuer l'information des conseillers municipaux.

Aussi, dorénavant, le DOB s'effectue sur la base d'un rapport élaboré par le maire sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des taux de fiscalité locale ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Il ne donne pas lieu à un vote.

I - LE CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER

A - L'ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE

1 – Situation internationale et nationale

La croissance des économies avancées est restée solide au deuxième trimestre 2015. L'activité a nettement accéléré dans les pays anglo-saxons et, dans la zone euro, le scénario d'une reprise qui se diffuse s'est confirmé (+0,4 %). En son sein, seule la croissance française a déçu, marquant le pas après un début d'année dynamique. En revanche, l'activité a rechuté au Japon et les économies émergentes ont continué de tourner au ralenti, comme la Chine, voire sont restées en récession, notamment le Brésil et la Russie.

Les informations conjoncturelles de l'été augurent d'un écart croissant au second semestre entre les économies avancées et les pays exportateurs de matières premières, notamment parce que les cours du pétrole et des matières premières ont à nouveau nettement baissé. Le climat des affaires reste bien orienté dans les pays avancés. Aux États-Unis et au Royaume-Uni, la croissance resterait soutenue par une demande privée dynamique, notamment stimulée par l'accélération du pouvoir d'achat du revenu.

Dans la zone euro, la croissance s'élèverait progressivement (+0,4 % au troisième trimestre puis +0,5 % au quatrième). Les exportateurs bénéficient encore d'un euro nettement plus faible que l'an dernier. La consommation des ménages gagnerait en dynamisme grâce à la nouvelle baisse des prix du pétrole et à l'amélioration du marché du travail. Enfin, l'investissement des entreprises accélérerait et resterait notamment vigoureux en Italie et en Espagne.

En France, la baisse de la production industrielle au printemps et au début de l'été ne serait que temporaire mais affecterait encore le rythme du PIB au troisième trimestre (+0,2 %), avant qu'il ne s'élève au quatrième (+0,4 %). Cela porterait la croissance sur l'année à +1,1 % (après +0,2 % en 2014). Au-delà des à-coups survenus au premier semestre, la consommation des ménages retrouverait une croissance en phase avec les gains de pouvoir d'achat, lequel accélérerait nettement sur l'ensemble de l'année (+1,7 % après +1,1 %). En revanche, leur investissement en logement continuerait de reculer et de peser sur l'activité d'ensemble.

Après une hausse au premier semestre, l'investissement des entreprises accélérerait modérément au second semestre : les conditions de financement se sont améliorées, avec la hausse de leurs marges et un accès au crédit facilité par les mesures de politique monétaire. Surtout, leurs perspectives de demande se dégagent, ce qu'indique l'amélioration du climat des affaires depuis le début d'année dans quasiment tous les secteurs, à l'exception notable de la construction.

Le regain de l'activité entraîne celui de l'emploi marchand, par ailleurs favorisé par le CICE et le Pacte de responsabilité qui enrichissent la croissance en emplois. En outre, les contrats aidés dans les branches non marchandes resteraient dynamiques. Au total, près de 120 000 emplois seraient créés au cours de l'année 2015. Ce serait suffisant pour compenser la hausse de la population active, et le taux de chômage serait stable au second semestre à 10,3 % en France (y compris Dom).

Deux aléas principaux sont associés à ce scénario. Du côté de la demande extérieure, le ralentissement des pays émergents pourrait peser plus fortement que prévu, notamment s'il

entamait la confiance des chefs d'entreprises en Europe. Du côté des entreprises françaises, l'activité industrielle a déçu depuis le printemps, au regard des composantes de la demande et de l'amélioration du climat des affaires : alors qu'un rebond modéré a été retenu dès l'été, l'activité pourrait décevoir de nouveau, ou bien par contrecoup accélérer plus franchement que prévu.

S'agissant de la dette publique (de Maastricht), c'est-à-dire de l'ensemble des emprunts publics contractés par l'État, la Sécurité sociale, les organismes divers d'administration centrale (ODAC) et les collectivités territoriales, elle s'établit, à la fin du deuxième trimestre 2015, à 2 105,4 Md€, en hausse de 16,0 Md€ par rapport au trimestre précédent. Exprimée en pourcentage du PIB, elle augmente de 0,2 point par rapport au premier trimestre 2015, à 97,6 %. Rappelons que fin 2014, cet encours de dette s'élevait à 2 037,8 milliards d'euros, dont 188,2 milliards d'euros pour les collectivités locales, après 1 953,4 milliards un an plus tôt. Il atteignait 95,6 % du PIB, contre 92,3 % fin 2013.

2 – Focus du secteur public communal

Au 1er janvier 2014, le secteur communal rassemble 36 614 communes regroupées en 2 145 EPCI à fiscalité propre et 67 communes isolées (y compris Mayotte).

La croissance des dépenses de fonctionnement ralentit

En 2014, les dépenses de fonctionnement du secteur communal progressent de 2,1 %, soit un rythme plus modéré que les années précédentes (respectivement + 3,2 % et + 3,4 % en 2012 et 2013). Ce ralentissement est plus visible dans les communes (+ 1,6 % après + 2,9 % en 2013) que dans les groupements à fiscalité propre (+ 4,1 % après + 4,7 %). Il provient notamment de la baisse des achats et charges externes (- 0,8 % après + 3,6 % en 2013).

Les frais de personnel restent en revanche dynamiques dans le secteur communal, et connaissent même une accélération en 2014 : + 4,5 % après + 3,3 %. Ils pèsent de plus en plus sur les budgets des communes et des groupements à fiscalité propre ; ainsi, avec 43,6 Md€, ils représentent 48,8 % des charges de fonctionnement en 2014, soit un point de plus qu'en 2013. Le point d'indice de la fonction publique étant gelé depuis juillet 2010, cette augmentation provient notamment du relèvement du taux de la contribution « employeur » due à la CNRACL (passé de 28,85 % à 30,40 % au 1er janvier 2014), et de la revalorisation de la grille indiciaire pour les agents de catégorie C et B intervenue au 1er février 2014. Ces deux facteurs expliquent à eux seuls près d'un tiers de l'évolution intervenue dans le secteur communal en 2014. La progression des frais de personnel provient donc pour partie d'une augmentation des effectifs, qui peut notamment être liée à la réforme des rythmes scolaires, même si c'est en 2015 que les effets se font sentir en année pleine.

Comme c'est le cas depuis plusieurs années, la progression des frais de personnel est plus forte dans les groupements à fiscalité propre (+ 7,1 %) que dans les communes (+ 4,0 %). Ceci reflète la montée en charge progressive de l'intercommunalité qui associe une hausse modérée des dépenses communales de personnel et une progression importante de celles des groupements de communes.

Cette approche, comptable mais non consolidée, ne tient toutefois pas compte des flux liés à la mutualisation des services en matière de gestion et de dépenses de personnel (mises à disposition de personnel facturées) qui se développent au niveau du secteur communal.

Des recettes courantes atones

Avec 104,8 Md€, les recettes de fonctionnement progressent seulement de 0,2 % en 2014, après + 2,0 % en 2013, ce qui confirme le ralentissement commencé en 2012. Ce ralentissement s'explique à la fois par la baisse des concours de l'Etat (-3,4 %) et par la moindre progression des impôts locaux (+ 1,1 % après + 4,3 % en 2013).

Au sein des impôts locaux, qui représentent maintenant près de la moitié des recettes de fonctionnement (49 %), les produits des impôts économiques (CFE, CVAE, IFER et TASCOM) diminuent de 0,3 % en 2014. Cette diminution provient notamment de la baisse de la CVAE (-2,5 %), contrecoup de la forte hausse observée en 2013 (+ 7,5 %). Les produits de la CFE et de la TASCOM progressent quant à eux de manière modérée. Les taxes ménages (taxes foncières et taxe d'habitation) progressent seulement de 2,1 % en 2014, après + 3,6 % en 2013. Cette progression assez faible s'explique tout d'abord par l'augmentation limitée des bases imposées, en raison d'une revalorisation des valeurs locatives de + 0,9 % en 2014, après + 1,8 % en 2013.

Par ailleurs, conformément au cycle électoral, les hausses de taux ont été limitées.

Quant aux autres impôts et taxes, ils sont en légère hausse (+ 0,9 %), malgré une diminution des droits de mutation à titre onéreux versés aux communes (- 1,2 %).

Dans le cadre de la contribution des collectivités territoriales au redressement des finances publiques, le montant des concours financiers de l'Etat au secteur communal baisse de 3,4 % en 2014, pour s'établir à 26,8 Md€. La dotation globale de fonctionnement (DGF) décroît en 2014 de 4,0 % pour les communes et de 1,8 % pour les groupements à fiscalité propre, ce qui représente une diminution de la DGF de 3,4 % sur l'ensemble du secteur communal.

Le renforcement de la péréquation communale s'est poursuivi avec la confirmation en 2014 de la montée en puissance des deux fonds de péréquation horizontale du secteur communal : le FPIC (Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales) est augmenté de 210 M€ et atteint 570 M€ en 2014 ; le FSRIF (Fonds de solidarité des communes de la région Ile-de-France) est augmenté de 20 M€ et atteint 250 M€ en 2014.

Au total, malgré le ralentissement des dépenses de fonctionnement, leur augmentation reste assez nettement supérieure à celle des recettes, ce qui entraîne une baisse de l'épargne brute du secteur communal pour la troisième année consécutive : -9,9 %, pour s'établir à 15,4 Md€. Cette baisse concerne plus particulièrement les groupements à fiscalité propre : -11,9 % contre -9,0 % pour les communes.

Le recul de l'effort d'investissement

En 2014, dans le bloc communal, les dépenses d'investissement hors remboursements de dette chutent de 11,4 %, à 33,4 Md€. Cette chute, après la forte hausse de 2013 (+ 9,0 %), s'inscrit dans les effets classiques du cycle électoral, avec cependant une ampleur accentuée par la réduction de l'épargne brute.

Pour les communes, la baisse se concentre sur les dépenses d'équipement (-15,4 %) tandis que les subventions d'équipement progressent (+ 4,2 %) ; au contraire, pour les groupements à fiscalité propre, la baisse de l'investissement est comparable pour ces deux composantes (-4,8 %). Malgré leur baisse en 2014, les dépenses d'investissement, hors remboursements de dette, du bloc communal représentent toujours plus de 60 % de l'investissement global des collectivités locales.

Un moindre recours à l'emprunt

Face aux 33,4 Md€ de dépenses d'investissement hors remboursements de dette, le bloc communal ne dispose que de 30,7 Md€ en provenance de l'épargne brute et des recettes d'investissement (hors emprunts). Ainsi, le besoin de financement est de 2,7 Md€ en 2014, en baisse de près de 2,4 Md€ par rapport à 2013, essentiellement du fait de la baisse de l'investissement.

Cependant, le flux net de dette (emprunts nouveaux - remboursements) diminue à nouveau, passant de 2,0 Md€ en 2013 à 0,8 Md€ en 2014. Le bloc communal opère donc un prélèvement sur la trésorerie de 1,9 Md€, après un prélèvement de 3,0 Md€ en 2013. La dette du secteur communal atteint 86,0 Md€. Compte-tenu de la faible évolution des recettes de fonctionnement, le taux d'endettement (dette/recettes de fonctionnement) augmente de 0,9 point pour atteindre 82,1 % en 2014.

Baisse des dotations de l'Etat

Comme en 2014 et 2015, les recettes de fonctionnement du bloc communal seront marquées par la baisse des dotations de l'Etat.

Ces recettes bénéficieront d'une progression plus dynamique des impôts locaux, avec, pour les taxes ménages, un recours au levier fiscal classique en année post-électorale, tandis que la revalorisation des valeurs locatives bénéficiera d'une légère évolution par rapport à 2014 et 2015 (+ 1 %).

Il n'y a pas eu de miracle. Comme attendu, le secteur public local va devoir à nouveau se serrer la ceinture en 2016. Le contenu du PLF 2016, entérine une troisième réduction successive des concours financiers de l'Etat aux collectivités. Ces derniers diminueront, comme en 2015, de 3,67 milliards d'euros. La clef de répartition sera identique à celle appliquée cette année, à savoir au prorata des recettes réelles de fonctionnement de chaque échelon de collectivités territoriales. Les communes contribuent ainsi à l'effort d'économie du bloc communal à hauteur de 70 %, soit 1 450 M€ ; les groupements à fiscalité propre contribuent quant à eux à hauteur de 30 % du montant total du bloc communal, soit 621 M€.

Les dépenses de personnel, qui représentent près de la moitié des dépenses de fonctionnement, pourraient progresser de façon moins soutenue qu'en 2014 et 2015. D'une part, le relèvement de 0,1 point du taux de la contribution employeur due à la CNRACL (30,4 % en 2014, 30,5 % en 2015 à 30,6 % en 2016) est nettement plus modéré que celui observé au 1er janvier 2014 (+ 1,55 point). D'autre part, l'effet de la revalorisation des grilles des catégories C et B devrait également être moins important qu'en 2014/2015. Le gel de la valeur du point d'indice de la fonction publique devrait quant à lui se poursuivre.

B - PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2016

1 – Moyens d'intervention de l'Etat

Depuis 2015, les collectivités territoriales ont été associées à l'effort de redressement dans le cadre de la réduction des concours financiers dont elles bénéficient. La répartition de cette baisse entre catégories de collectivités s'effectue proportionnellement à leurs ressources totales.

Baisse des dotations et augmentation de la péréquation verticale

C'est donc dans ce contexte que le contenu du PLF 2016 entérine une troisième réduction successive des concours financiers de l'Etat aux collectivités.

Pour l'année 2016, le montant de DGF est fixé à 33,109 milliards d'euros, en recul de 9,6 % par rapport à 2015. Ce recul, essentiellement imputable à la contribution au redressement des finances publiques de 3,67 milliards d'euros, représente 1,89 % des recettes réelles de fonctionnement des collectivités en 2014. La clef de répartition serait identique à celle appliquée cette année, à savoir au prorata des recettes réelles de fonctionnement de chaque échelon de collectivités territoriales. Pour 2016, la contribution des communes au redressement des finances publiques s'élève à 1,450 Md € (comme en 2015).

Parallèlement, cette baisse s'accompagnera d'un renforcement substantiel des dotations de péréquation verticale. La croissance des dotations de solidarité urbaine (DSU) et rurale (DSR) est identique à celle figurant dans la loi de finances initiale pour 2015, à savoir, + 180 millions d'euros de crédits nouveaux pour la DSU et + 117 millions d'euros pour la DSR.

Quant à la dotation nationale de péréquation (DNP), le montant alloué en 2015, soit 794 millions d'euros, sera reconduit au titre de l'année 2016.

Autres mesures du PLF 2016 :

Outre la baisse des dotations, le projet de loi de finances pour 2016 prévoit également :

Evolution du F.P.I.C.

L'enveloppe du fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) est fixée à 1 milliard d'euros en 2016 (+ 220 millions d'euros). Des dispositions sont introduites afin de préserver les communes pauvres situées dans des intercommunalités riches : sont ainsi exonérées de contribution au titre du FPIC, l'ensemble des communes de plus de 10 000 hab. classées parmi les 250 premières éligibles à la DSU, l'ensemble des communes de moins de 10 000 habitants classées parmi les 30 premières éligibles à la DSU et les 2 500 premières communes de moins de 10 000 hab. classées selon l'indice synthétique utilisé pour déterminer l'éligibilité à la DSU et à la DSR.

Une amélioration des recettes d'investissement

Est créé un fonds de soutien à l'investissement local, constitué de deux enveloppes :

- 500 millions d'euros pour les communes et les EPCI, distribués par les préfets, financeront la réalisation de projets de rénovation thermique, de transition énergétique, de développement des énergies renouvelables, de mise aux normes des équipements publics, de développement d'infrastructures en faveur de la

mobilité ou de construction de logements, de réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants ;

- 300 millions d'euros, également gérés par les préfets, sont réservés aux communes de moins de 50 000 habitants.
- 200 millions d'euros sont issus du maintien en 2016 de la dotation d'équipement des territoires ruraux à son niveau de 2015 (816 millions d'euros contre 616 millions en 2014).

S'agissant du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA), les collectivités et leurs groupements pourront désormais récupérer la TVA sur les dépenses d'entretien des bâtiments publics réalisées à compter du 1er janvier 2016. Il faut aussi rappeler que l'augmentation du taux pour le remboursement de la TVA aux collectivités décidée dans la loi de finances pour 2015 permettra d'obtenir davantage de recettes au titre du FCTVA : 16,404 % contre 15,761 %, applicable aux dépenses éligibles réalisées à compter du 1er janvier 2015.

Abaissement du plafond de cotisation au CNFPT

Le gouvernement propose de réduire la contribution des collectivités territoriales au Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT). Le plafond du taux de la cotisation obligatoire versée au CNFPT par les employeurs territoriaux passe de 1% à 0,9%, conduisant à un allègement des charges pesant sur ceux-ci.

Rythmes scolaires

Le fonds de soutien au développement des activités périscolaires est pérennisé et la part majorée de l'aide est maintenue pour soutenir les communes les plus en difficulté.

Evolution des bases fiscales

La valeur locative cadastrale d'un bien immobilier sert de base aux impôts directs locaux (taxe d'habitation, taxes foncières). Elle est calculée forfaitairement à partir des conditions du marché locatif de 1970 pour les propriétés bâties (date de la dernière révision générale). C'est pourquoi, pour tenir compte de l'érosion monétaire et de l'évolution des loyers, elle est revalorisée chaque année par des coefficients forfaitaires nationaux fixés annuellement par les lois de finances.

Depuis 2007, ces revalorisations ont été les suivantes :

Evolution variation nominale (%)

2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
1.80	1.60	2.50	1.20	2.00	1.80	1.80	0.90	0.90	1.00

2 – Concours financiers de l'Etat aux collectivités

Les dotations sont des prélèvements opérés sur le budget de l'Etat et distribués aux collectivités territoriales. Il s'agit de concours de l'Etat aux collectivités territoriales, qui sont la forme quantitativement la plus importante des transferts financiers de l'Etat aux collectivités territoriales. Elles peuvent servir différents objectifs.

Les dotations et subventions de fonctionnement

La **dotation globale de fonctionnement (DGF)**, créée en 1979, est la plus importante contribution de l'Etat aux collectivités. La loi de finances pour 2004 avait modifié profondément son architecture. Son montant a ainsi doublé, passant de 18,8 milliards d'euros (Mds €) en 2003, soit 32% des concours financiers de l'Etat, à 36,8 Mds (62 %) pour 2004. Elle s'élève à 36,6 Mds € en 2015 (contre 40,1 Mds € en 2014, manifestation de la politique de baisse de ses dotations par l'Etat).

Les collectivités peuvent l'employer librement. La DGF bénéficie aux communes, aux groupements de communes à fiscalité propre, aux départements et, depuis le 1er janvier 2004, aux régions.

Les dotations d'équipement

La **dotation globale d'équipement (DGE)**, d'un montant de 709 millions d'euros en 2010, est attribuée par les préfets aux départements, à certaines communes et groupements de communes, sous conditions de ressources et de population, afin de les aider à financer leurs équipements et leurs infrastructures. En 2011, la DGE des communes a fusionné avec la DDR (dotation de développement rural, 131 millions en 2010) pour former la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR). En 2015, la DETR s'élevait à 815 millions d'euros.

Le **fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)**, d'un montant de 6 Mds € en 2015, est aussi une dotation d'équipement et compense la TVA payée par les collectivités sur leurs dépenses d'équipement réalisées deux ans auparavant.

Les dotations de compensation

Elles peuvent servir à compenser des transferts de compétences de l'Etat aux collectivités. Il s'agit notamment de la dotation générale de décentralisation (1,6 Md € en 2015). Elles peuvent aussi servir à compenser les exonérations et dégrèvements consentis par l'Etat sur la fiscalité locale.

II – LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2016

A – SECTION DE FONCTIONNEMENT

1 – Evolution des recettes de fonctionnement

Projection financière

Le contexte économique national invite les collectivités à rester très prudentes dans l'estimation de leurs recettes. Il serait raisonnable d'envisager une diminution des ressources communales, en prenant comme hypothèse:

- La stabilité des taux d'imposition des contributions directes au niveau communal ;
- Une légère augmentation des produits fiscaux par l'effet des bases (constructions nouvelles, changement de destination...)
- Une baisse accentuée des concours financiers de l'État.

Recettes de fonctionnement :

Etat récapitulatif des recettes de fonctionnement par grandes masses

Chapitre	Libellés	Réalisé 2012	Réalisé 2013	Réalisé 2014	Réalisé 2015	Projection 2016
013	Atténuation de charges	99 179.45	227 945.32	486 614.02	524 526.01	400 000.00
042	Travaux en régie	200 000.00	200 000.00	200 000.00	176 606.00	170 000.00
70	Prod. des serv. domaines et vtes diverses	21 695.55	59 118.46	57 253.51	35 355.88	35 000.00
73	Impôts et Taxes	5 427 182.08	5 815 153.15	5 747 666.50	5 632 113.25	5 600 000.00
74	Dotations, subventions et participations	1 754 055.24	1 765 116.34	1 805 341.99	1 747 411.86	1 547 000.00
75	Autres produits de gestion courante	45 167.78	39 128.87	32 596.00	68 915.62	55 000.00
76	Produits financiers	771.48	639.86	524.00	440.07	400.00
77	Produits exceptionnels	17 970.48	10 958.97	60 856.09	57 779.60	35 000.00
TOTAL		7 566 022.06	8 118 060.97	8 390 852.11	8 243 148.29	7 842 400.00

Recettes d'origine fiscales

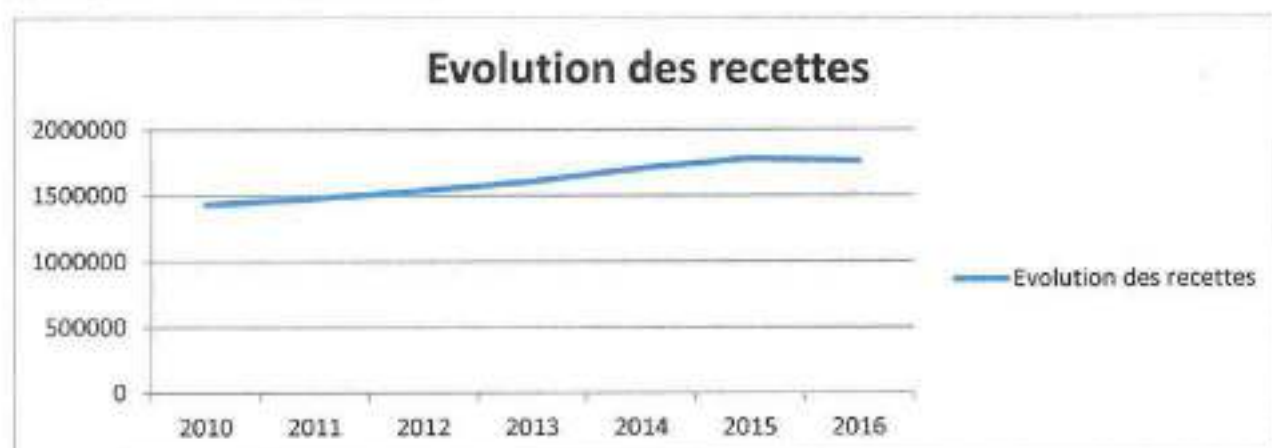
Le projet de Loi de Finances 2016 envisage la revalorisation des bases fiscales par l'application d'un coefficient à hauteur de 1.0%.

Toutefois, et compte tenu de la faible évolution des bases fiscales de la commune, il paraît plus juste de ne pas spéculer sur une hausse des bases de la taxe d'habitation et des taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties.

Pour mémoire, l'évolution des bases fiscales et de la recette, pour la période de 2013 à 2015 ;

Libellés	2010	2011	2012	2013	2014	2015*	2016*
Taxe d'Habitation (TH)	2 843 544	2 887 611	2 962 007	3 263 901	3 327 230	3 496 000	3 496 000
Taxe Foncière sur les propriétés bâties (TFB)	3 151 302	3 278 318	3 399 442	3 653 227	3 820 946	3 954 000	3 954 000
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	35 206	10 394	10 511	10 840	10 966	10 900	10 900
RECETTES FISCALES	1 434 721	1 479 221	1 539 561	1 606 825	1 706 554	1 779 707	1 759 625

(*) Bases prévisionnelles 2015 – Hypothèses 2016



Les taux d'imposition pour la période de 2010 à 2015 et qui seront maintenus à leur niveau de 2015 ;

Libellés	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Taxe d'Habitation (TH)	18.98 %	18.98 %	18.98 %	18.98 %	18.98 %	18.98 %	18.98 %
Taxe Foncière sur les propriétés bâties (TFB)	28.10 %	28.10 %	28.10 %	28.10 %	28.10 %	28.10 %	28.10 %
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	46.72 %	46.72 %	46.72 %	46.72 %	46.72 %	46.72 %	46.72 %

Comme indiqué pour la projection et les recettes fiscales au titre de l'exercice 2016, la variation des recettes réelles de fonctionnement sera hétérogène selon les postes du budget. Toutefois, et dans une conjoncture économique fragile, la tendance s'oriente plus vers une stabilité, voir une diminution.

A titre d'illustration, la DGF qui a subi une diminution de 195 164.00 € en 2015, connaîtra le même sort en 2016.

2 – Evolution des dépenses de fonctionnement

Charges à caractère général (chapitre 011)

En 2014, elles représentaient 1,09 millions d'euros, et devraient s'établir à 1,2 millions d'euros en 2015. Elles regroupent : les achats courants, les services extérieurs, les frais d'énergies...

C'est le second poste de dépenses du budget de fonctionnement.

L'objectif est de contenir ce poste de dépenses tout en préservant le niveau de qualité de prestations et en continuant la recherche d'économies et d'améliorations de gestion.

C'est ainsi que compte tenu du montant élevé des frais d'énergie électrique, une étude en collaboration avec EDF a été lancée afin de diminuer de façon importante le coût occasionné. Pour mémoire, une prévision contractuelle avec EDF est prévue pour près de 385 000.00 €.

L'enveloppe devrait malgré tout se stabiliser, voire diminuer, pour 2016.

Description	Réalisé 2013	Réalisé 2014	BP 2015	Réalisé 2015	Prévision BP 2016
<i>Charges à caractère général</i>	1 236 760.23	1 089 790.76	1 208 210.15	1 203 263.81	1 082 700.00

Charges du personnel (chapitre 012)

Comme beaucoup de collectivités, les charges de personnel constituent le premier poste de dépenses. La maîtrise de leur évolution constitue donc un enjeu majeur.

Sur la période 2013-2015, elles connaissent une augmentation significative : 9.6 % en 2014 et 7.6 % en 2015. Ces hausses s'expliquent, dans la mesure où ce chapitre est impacté par plusieurs dispositifs légaux, et la mise à jour des carrières pour les agents de la catégorie C en particulier.

Aussi, après de gros efforts en 2014 et 2015, suite à l'application des diverses décisions de la CAP, la maîtrise de l'évolution des charges de personnel est le facteur clef de l'équilibre de la section de fonctionnement du budget. La masse salariale progresse mécaniquement chaque année. (Pour mémoire, la Progression du Glissement Vieillesse Technicité était de 0,8 % en 2014).

Les charges de personnel représentent près de 6,15 millions d'euros en 2015, l'objectif est de les maintenir sensiblement au même niveau pour 2016 sans faire abstraction des droits et obligations légales.

A cela, il conviendra de procéder à la régularisation de prestations CNAF antérieures pour un montant total de 160 522.84 € (année 2009, 74 047.51 € et année 2012, 86 475.33 €)

Description	Réalisé 2013	Réalisé 2014	BP 2015	Réalisé 2015	Prévision BP 2016
Charges de personnel et assimilés	5 207 041.03	5 708 296.36	6 149 226.00	6 145 845.83	6 300 000.00

Autres charges de gestion courante(65)

Ce chapitre intègre entre autre les indemnités et cotisations des indemnités des élus et le versement des subventions aux différentes associations et autres organismes, y compris le CCAS et la Caisse des Ecoles.

Outre l'ajustement de la prévision budgétaire des charges et cotisations des indemnités des élus, ce chapitre devrait subir une légère diminution, comme pour le chapitre 011, tenant compte essentiellement de la baisse de la DGF, de l'ordre de 5 à 10 % et impactera de fait la contribution au CCAS et à la CDE ainsi qu'aux organismes de droits privés.

A titre prévisionnel ;

- contribution 2016 au CCAS	125 000.00 €	(- 15 000.00)
- contribution 2016 à la CDE	584 000.00 €	(- 31 000.00)
- contribution 2016 aux associations	160 000.00 €	(- 20 000.00)

Description	Réalisé 2013	Réalisé 2014	BP 2015	Réalisé 2015	Prévision BP 2016
Charges de gestion courante	1 274 296.83	1 319 948.95	1 225 688.25	1 207 973.85	1 165 000.00

Charges financières (66)

Cet article du budget est constitué essentiellement des charges d'intérêts de la dette. Elle devrait sensiblement baisser pour tenir compte de l'extinction de trois emprunts ;

CREDIT AGRICOLE			
ANNUELLE	15/10/2005	2015	28 605,00
ANNUELLE	15/09/2006	2015	39 471,00
CAISSE D'EPARGNE			
TRIMESTRIELLE	25/02/2006	2015	311 902,37

L'évolution des charges d'intérêts est contenue depuis plusieurs années. L'encours diminue et grâce à notre structure de dette, la commune dispose de marge de manœuvre eu égard au taux moyen d'endettement par rapport à la population de la strate.

Description	Réalisé 2013	Réalisé 2014	BP 2015	Réalisé 2015	Prévision BP 2016
Charges financières	132 456.80	169 554.16	137 310.29	121 008.54	118 044.36

A – SECTION D'INVESTISSEMENT

1 – Les recettes d'investissement

Le financement des investissements est un enjeu majeur pour la municipalité à double titre.

D'abord du fait d'une structure budgétaire où la capacité d'autofinancement est négative depuis plusieurs années (cf. analyse financière période 2011 à 2013) et dans un contexte budgétaire global restreint pour l'Etat et les collectivités majeures.

Face à ces contraintes, la collectivité doit plus que jamais, planifier les opérations d'investissement et engager dans un cadre pluriannuel (PPI 2015-2020). Pour ce faire et nonobstant la capacité d'autofinancement négative, il s'agira dans le cadre du plan de financement des diverses opérations de prévoir la participation, indispensable à l'engagement des partenaires financiers de la collectivité.

Diverses recettes d'investissement propres y contribueront : entre autres, le Fond de Compensation de la TVA (FCTVA), la taxe d'aménagement, le Fond Régional d'Aide à l'Emploi (FRDE).

Au titre de l'exercice 2016, la prévision sera de ;

- FCTVA	217 000.00 €
- Taxe d'aménagement	15 000.00 €
- FRDE	90 000.00 €.

Parallèlement, la collectivité continue à préparer ses diverses opérations et à solliciter l'Europe, l'Etat, la Région Guadeloupe, le Département, la CANBT et d'autres partenaires en fonction du projet à réaliser.

C'est ainsi que le Conseil Régional de la Guadeloupe, dans le cadre du contrat de développement durable territorial (C2DT) signé par l'exécutif, validé par la commission permanente et transmis au contrôle de l'égalité, apporte son soutien financier à l'investissement sur le territoire communal à hauteur de 4 553 047.00 € sur la période 2015/2020.

2 – Programme d'investissement

Le volume d'investissement réalisé en 2015 est à 1.17 M€, réparti comme suit ;

- Remboursement de la dette	405 594.36 €
- Opérations d'équipement	536 524.16 €
- Autres opérations	224 299.67 €

Le montant de l'endettement va diminuer pour le présent exercice en raison de l'extinction de trois emprunts. Avec un capital restant dû au 31/12/2015 de 3 219 073.53 €, on atteindra 2 839 901.46 € au 31/12/2016.

La répartition par emprunteur des emprunts en cours ;

Emprunteurs	Capital de départ	Année de début	Capital remboursé au 31/12/2015	Capital à Remboursé en 2016	Capital restant dû au 31/12/2016	Année de fin
Caisse Française de Financement Local	1 600 931.63	2006	953 047.04	119 006.04	528 878.55	2020
	600 000.00	2009	248 288.23	40 127.24	311 584.53	2023
Caisse d'Epargne	300 000.00	2010	165 000.00	30 000.00	105 000.00	2020
Agence Française de Développement	40 806.00	2004	31 284.60	2 720.40	6 801.00	2019
	340 317.00	2004	260 909.70	22 687.80	56 719.50	2019
	331 000.00	2008	236 068.71	36 890.15	58 041.14	2018
	800 000.00	2013	113 291.60	47 348.42	639 359.98	2024
	700 000.00	2013	80 505.87	41 975.64	577 518.49	2028
Caisse Des Dépôts	700 000.00	2013	105 585.35	38 416.38	555 998.27	2027
TOTAL	5 413 054.63		2 193 981.10	379 172.07	2 839 901.46	

Le budget d'investissement 2016 (les restes à réaliser au 31/12/2015 et les inscriptions nouvelles) sera conforme à la politique de développement, d'amélioration des équipements publics et de modernisation, engagée sur le territoire communal par l'équipe municipale en place.

Il s'agira de poursuivre les opérations antérieures engagées, telles que ;

- Aménagement et extension du cimetière (601 609.00 €)
- Remise à niveau des hydrants (171 889.17 €)
- Programmes FAC 2014/2015 (138 042.41 €)
- Réalisation des escaliers RN2/place Cheik Anta Diop et aménagements (67 812.50 €)

Il convient ensuite d'engager les opérations nouvelles, telles qu'inscrites dans la programmation pluriannuelle d'investissement pour la période 2015-2020.

Au titre de l'année 2016, sont programmées les opérations suivantes ;

- Réalisation des escaliers de la salle paroissiale (209 195.98 €)
- Travaux de sécurisation du marché aux vivres (279 442.20 €)
- Informatisation des écoles (84 835.24 €)
- Fourniture et installation de toilettes publiques (216 300.83 €)
- Aménagement de la bibliothèque municipale (147 685.76 €)
- Aménagement des aires de jeux et de détente aux Plaines – 1^{ère} tranche (683 439.88 €)
- Aménagement des services (mairie annexe) (112 032.11 €)

D'autres opérations pourront être engagées (suivant le stade d'avancement du dossier) ;

- Aménagement des aires de jeux et de détente aux Plaines – 2^{ème} tranche (452 997.25 €)
- Réhabilitation du gymnase
- Equipement des écoles, cantines et services administratif et technique en mobiliers et équipements divers

Enfin, et sous maîtrise d'ouvrage de la CANBT ;

- Poursuite de la construction du centre culturel et sportif (4 200 000,00 €) en cours
- Aménagement de la plage de Marigot Beach (700 000,00 €)
- Reconstruction du ponton de la plage Caraïbes (185 000,00 €)
- Aménagement de la plage Caraïbes (787 500,00 €)
- Construction de la déchetterie (1 000 000,00 €)
- Travaux de VRD (dans le cadre de la prise de compétence EAU et ASSAINISSEMENT)

Pour information, le projet de balance du Compte Administratif 2015

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET				
COMPTE ADMINISTRATIF 2015 - EXÉCUTION DU BUDGET				
ESTIMATION PRÉVISIONNELLE				
RÉSULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE				
		INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL CUMULE
Recettes	Prévision budgétaire totale (A)	4 487 582.92	8 982 187.97	13 469 770.89
	Titres de recettes émis (B)	1 406 430.31	8 516 102.70	9 922 533.01
	Rattachement (C)	0,00	272 954.41	272 954.41
	Restes à réaliser (D)	2 177 572.50	0,00	2 177 572.50
Dépenses	Autorisation budgétaire totale (E)	4 487 582.92	8 982 187.97	13 469 770.89
	Engagements (F)	0,00	0,00	0,00
	Mandats émis (G)	1 166 418.19	9 020 824.84	10 187 243.03
	Rattachements (H)	0,00	81 267.89	81 267.89
	Dépenses Eng. non mandatées (I)	2 723 596.18		2 723 596.18
	Dépenses Eng. non rattachées (J)			
Résultat de l'exercice	Solde d'exécution			
	[(B+C) - (G+H)] Excédent	240 012.12		
	[(G+H) - (B+C)] Déficit		696 408.66	456 396.54
	Solde des restes à réaliser D - (I + J) Excédent			
	(I + J) - D Déficit	546 023.68		546 023.68
Résultat de clôture 2014 reporté	Excédent	634 897.79	228 435.75	863 333.54
	Déficit			
Résultat cumulé 2015	Excédent	328 886.23		
	Déficit		467 972.91	139 086.68

CONCLUSION

L'année 2014 a été celle de la transition, de la prise de connaissance d'une situation globale critique.
L'année 2015 a été consacrée à la résolution de divers dossiers en souffrance avec un budget contraint.

Trois exemples pour l'illustrer ;

- Régularisation des dossiers du personnel - Période 2007 à 2013 – (près de 250 000.00 €)
- Régularisation de la créance relative aux travaux du port de pêche de Baillargent (443 595.46 €)
- Affaire PRADEL / Commune de Pointe-Noire (plus de 20 ans de litige)

D'autres dossiers doivent être encore régularisés ;

- Demande de reconstitution de carrière d'agents
- Affaires judiciaires
- Dossier SEMAG

L'année 2016 sera toujours marquée par la difficulté selon laquelle toutes les collectivités territoriales devront redoubler d'effort en matière d'économies budgétaires notamment en raison de la poursuite du désengagement de l'Etat en matière de Dotation Globale de Fonctionnement.

En dépit de ces contraintes, la municipalité devra poursuivre ses efforts – ce n'est pas chose facile, face à une population demanderesse et un territoire à développer – en renforçant les mesures d'économies prises depuis 2014, pérennisées et renforcées en 2015, en excluant toutefois la possibilité d'alourdir la participation des ménages.

Les résultats financiers démontrent la difficulté de cet exercice....

La Loi de Finances pour 2016 impose la conduite budgétaire de l'Etat et par voie de conséquence celle des collectivités territoriales. La baisse des dotations aux collectivités initiée antérieurement, confirmée en 2014 et 2015, est maintenue en 2016, et ce jusqu'en 2017.

Conjuguée avec un dynamisme faible de la fiscalité et des charges diverses, elle rend l'équation budgétaire réellement ardue, d'autant que les collectivités ont déjà soumis leurs services aux cures d'austérité exigées par les réformes précédentes.

Dans ce cadre, la préparation du budget 2016 impose la contrainte, la rigueur et la responsabilité ;

- ⬇ Sous le signe de la contrainte, car malgré des signes encourageants de reprise, la crise économique et financière mondiale pèse toujours sur les finances publiques rendant ainsi la dépense plus dynamique que la recette.
- ⬇ Sous le signe de la rigueur, car il faut tenter de satisfaire au mieux les besoins, avec des moyens en diminution,
- ⬇ Sous le signe de la responsabilité, car nous devons répondre aux attentes de la population et offrir un service public de qualité.

Le Maire

Christian JEAN-CHARLES



Sources :

PLF 2016

<http://www.insee.fr> - Note de conjoncture INSEE Octobre 2015

<http://www.economie.gouv.fr/cedef> ; <http://www.vie-publique.fr> ; <http://www.collectivites-locales.gouv.fr>

Extrait du rapport 2015 de l'Observatoire des Finances Locales

Documents Crédit Agricole de la Guadeloupe, Documents AMF, Diverses documents stratégiques et revues spécialisées